

Pommes de terre : commercialisation des plants (codif. direct. 66/403/CEE)

1995/0302(CNS) - 28/06/2001 - Proposition législative modifiée pour reconsultation

Compte tenu des modifications législatives qui ont été apportées à la directive 66/403/CEE depuis la proposition initiale et la proposition modifiée de codification de la Commission de 1998 ainsi que des résultats des travaux qui ont déjà eu lieu au sein du Conseil, la Commission a décidé de présenter une deuxième proposition modifiée de codification de la directive en question.